

PROCÈS-VERBAUX DU

Conseil général

DE LA
VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
LEGISLATURE 2004-2008

N° 18

Séance du mercredi 26 octobre 2005, à 20h.30

Salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville

Présidence : M. Laurent Iff et M. Alain Parel.

Trente-sept conseillères et conseillers généraux sont présents.

Excusé(e)s : M. Claude Girardin, M. Julien Semperboni, Mme Gabrielle Würgler,
M. Pierre Zurcher.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Les procès-verbaux n° 14 et n° 15 sont adoptés sans modification.

M. Laurent Iff, président : Mesdames et Messieurs, j'ai le grand plaisir de vous accueillir ce soir pour notre séance du Conseil général, qui a été décalée à 20h.30. Pas parce qu'il y avait peu de rapports à l'ordre du jour, mais simplement parce que nous venons de terminer une séance supplémentaire de la commission financière pour établir le budget.

J'aimerais tout d'abord saluer deux nouveaux conseillers généraux : Mme Nadia León pour le POP et M. Claude Girardin pour le PS, qui n'est sauf erreur pas là. Peut-être qu'il nous rejoindra plus tard ou sinon, nous ferons connaissance avec lui la prochaine fois.

Concernant les procès-verbaux, je remercie notre secrétaire pour la rédaction.

Avant de pouvoir débiter notre ordre du jour, je vous donne connaissance de la démission de Mme Pizzolon.

Lettre de Mme Ariane Pizzolon Mathys du 17 octobre 2005Démission du Conseil général, de la commission scolaire et du groupe Enfants immigrés

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds dès ce jour.

Les raisons qui motivent ma décision sont dues à ma nouvelle situation familiale et à mon prochain déménagement à Travers.

Les cinq années passées au sein de ce Conseil m'ont beaucoup apporté et je remercie les personnes que j'ai côtoyées durant cette période pour nos échanges d'idées quelques fois divergents il est vrai mais néanmoins toujours intéressants.

J'ai l'espoir en l'avenir de La Chaux-de-Fonds et j'espère que tous les membres dudit Conseil trouveront des solutions rapidement sans démanteler pour autant tous les acquis sociaux.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Interpellation d'urgence de M. Théo Bregnard relative à la consultation des syndicats lors de décisions importantes touchant au personnel communal

L'article 62 du règlement du personnel de l'administration communal de la ville qui règle les questions de collaboration entre l'autorité et les organisations professionnelles stipule que :

« *Le Conseil communal et les organisations professionnelles du personnel collaborent afin de rechercher les solutions adéquates tant sur le plan général de l'administration que dans les différents services ou dicastères, lorsque des problèmes se posent de l'avis de l'une ou l'autre des parties. Les décisions relatives à l'ensemble ou à certaines catégories du personnel, aux questions générales de rationalisation, d'organisation du travail, d'horaire de travail ou de classification des fonctions, par exemple, sont précédées de consultations paritaires ».*

Or récemment, les syndicats ont été avertis par voie de presse de l'intégration de la police locale de La Chaux-de-Fonds dans celle du canton, afin de former, à terme, une seule entité. **Très manifestement, il s'agit d'une décision d'importance** - comme la couverture médiatique en témoigne - **touchant « aux questions générales de rationalisation [et] d'organisation du travail » justifiant, à n'en pas douter, une rencontre entre les parties citées (avant toute déclaration publique), voire, au minimum, une information détaillée !** Si nous comprenons les impératifs du Conseil communal en cette période de difficultés financières, nous ne pouvons accepter que ces principes élémentaires de consultation soient bafoués !

Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur les raisons qui ont conduit à cette omission et plus généralement, sur sa volonté de respecter ce droit de consultation et ce, dans les termes prévus par l'article 62.

Motion de Mme Sylvia MorelQuelles réformes à l'école ?

Le groupe Radical a procédé à une petite enquête dans la rue à propos des écoles. Il voulait savoir ce que pensent les citoyens de cette ville sur le fonctionnement et les prestations de nos écoles.

Un nombre important de questionnaires ont été remplis spontanément sur place, d'autres nous ont été remis après réflexion.

Après avoir analysé les réponses, il en ressort les constats suivants :

Bien qu'il y ait une tendance au niveau suisse à garder les enfants à l'école à midi, les habitants de notre ville, pour l'instant, souhaitent à 60% que les enfants puissent rentrer chez eux pour dîner.

De même, 50% des parents préfèrent que les devoirs se fassent à la maison plutôt que de prolonger le temps d'école.

Les réunions du corps enseignant devraient être organisées en dehors des heures d'enseignement pour 60% des personnes interrogées, sans quoi les parents ont des problèmes d'organisation.

Les camps de ski font l'unanimité. 92% des personnes pensent qu'il est important que leurs enfants puissent participer à un camp de ski et 60% des personnes sont prêtes à payer le prix coûtant.

En ce qui concerne la violence, tout le monde pense qu'il y a des problèmes d'incivilité (98%). Par contre, les graves problèmes de violence sont ressentis que par 55% des personnes.

En ce qui concerne la formation, l'ensemble des personnes est plutôt satisfait de la qualité de l'enseignement. Par contre, 96% des parents souhaitent que le travail de leurs enfants soit apprécié avec des notes.

Suite à ces constats, le groupe Radical demande au Conseil communal de mener une réflexion sur ces différents aspects notamment dans le cadre de ses travaux de restructurations et d'économies. Il n'est peut-être pas prioritaire de développer les repas de l'écolier, mais il faut maintenir les sorties de ski, sous une autre forme bien sûr et sans coût pour la ville, en les organisant, par exemple durant la semaine du 1er mars.

Il demande donc au Conseil communal de préparer un programme global de réformes avec des objectifs chiffrés et quantifiés avant d'implanter concrètement toutes mesures dans le domaine très sensibles de l'éducation.

Motion de M. Hughes Chantraine

Avec l'introduction de l'EHM dès janvier 2006 et le passage de la police communale sous la direction de la police cantonale, deux de nos Conseillers se trouvent délestés d'une part très importante de leurs fonctions.

En conséquence, le groupe UDC demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de passer de 5 à 3 conseillers au sein de notre exécutif.

Amendement de M. Jean-Charles Legrix

1er alinéa : inchangé

En conséquence, le groupe UDC demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de réduire l'effectif du Conseil communal et/ou des chefs de services, réduction qui tienne compte de la nouvelle charge de travail.

Motion de M. Hughes Chantraine

Création d'une ligne de bus entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel

Il est connu de tous que la ligne ferroviaire entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel passe pour la pire de toutes les lignes de chemin de fer de Brest à Vladivostok. Tout le monde sait qu'elle met à peu près 45 minutes pour relier les deux villes.

Les trains arrivent à 07h57 quand les employés commencent à travailler à 8h00 et devraient être à la gare vers 07h45. Les trains repartent à 18h03 quand les gens finissent à 18h00 et ne peuvent pas être sur le quai avant 18h15 !

Or, par la route, le trajet ne prend que 14 minutes, en respectant strictement le code de la route.

En vertu de quoi, nous demandons au conseil communal d'étudier la possibilité, en utilisant le matériel déjà existant, de réaliser une ligne de bus reliant La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, deux à quatre fois par jour ouvrable, afin de faire gagner 1 heure à toutes les personnes voyageant quotidiennement sur ce tronçon.

Motion de M. Hughes Chantraine

Louis Chevrolet, enfant de La Chaux-de-Fonds

Nous assistons dernièrement à une explosion de soutien à l'œuvre de le Corbusier : expositions - inscription au patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco, etc...

Si, dans l'idée, il est manifestement important de s'y associer, voire d'en tirer profit pour le développement et l'image de notre ville, il reste manifestement notoire que l'on croise dans les rues beaucoup plus souvent les œuvres d'un autre enfant du pays que celles d'Edouard Jeanneret, les voitures de monsieur Louis Chevrolet.

Il ne serait pas inopportun d'en souligner également l'appartenance à notre « patrimoine » culturel, et cela par quelques événements un peu plus marqués que la parade bisannuelle à l'occasion de la braderie.

En conséquence, nous prions le Conseil communal d'étudier la possibilité de manifester notre soutien vrombissant à l'œuvre de Louis Chevrolet.

Interpellation de M. Marc Schafroth

Fusion des polices quelle information ?

Lundi 24 octobre 2005, nous apprenions par voie de presse, la décision prise par le Conseil Communal et le Conseil d'Etat de fusionner les forces de la police locale de La Chaux-de-Fonds avec celles de la police cantonale.

La surprise était de taille et a créé certains remous au sein de la population qui se pose des questions quant à l'avenir dans le domaine de la sécurité en ville.

Si la population est surprise par cette information, le personnel de la police locale a quant à lui subi un véritable électrochoc.

Tout comme les auditeurs de la radio ils ont appris les décisions prises par le Conseil Communal. Décidément l'opacité règne et cet événement nous rappelle singulièrement l'interpellation urgente de M. Veya lors de la séance du 23 juin dernier, concernant le Service de l'Hygiène et de l'Environnement.

Par conséquent, nous demandons au Conseil Communal de répondre aux questions suivantes :

Quelle a été l'information diffusée au sein du Corps de la police locale ?

Pourquoi le personnel n'a-t-il pas été informé des décisions prises ?

Quelles seront les incidences pour la ville au niveau sécurité, prestations et proximité ?

La sous-commission financière a-t-elle été informée des décisions prises ?

Le Conseil Communal entend-t-il mener une politique opaque sur les mesures touchant son personnel ?

Pourquoi le Conseil Général n'a-t-il pas été tenu informé de ces démarches et des décisions qui en découlent aujourd'hui ?

Au vu du nombre de services qui vont être supprimés ou repris par l'Etat, ne serait-il pas envisageable de supprimer un poste de Conseiller Communal ?

M. Laurent Iff, président : Ce que je vous propose, vu que nous n'avons pas de rapport à traiter ce soir, et que nous avons des clauses d'urgence qui ont été déposées - et que nous n'aurons manifestement pas le temps de photocopier les textes à vous remettre - c'est d'avancer dans notre ordre du jour en traitant quelques motions. Dès que les documents seront photocopiés, que nous puissions les distribuer, éventuellement, à ce moment-là, faire la pause, pour que nous puissions en prendre connaissance et que nous puissions traiter ces urgences juste à la reprise, après la pause. Est-ce que ça peut vous convenir comme ceci ? Parfait. Je donne les documents au chancelier. Voilà !

Nous pouvons prendre le point 1 de notre ordre du jour.

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**ORDRE DU JOUR****18^e séance du Conseil général du mercredi 26 octobre 2005****à 20h30 !****à l'Hôtel-de-Ville**

1. Election
 - a) d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. Jean-Pierre Veya (POP), démissionnaire
 - b) d'un membre à la Commission scolaire en remplacement de M. Claude Ruffieux (POP), démissionnaire
2. Projet de résolution interpartis déposé le 23 novembre 2004 exprimant la volonté du Conseil général de manifester publiquement son soutien à toute démarche de promotion de l'œuvre de Le Corbusier, notamment pour que la Maison-Blanche figure au patrimoine mondial de l'UNESCO
3. Motion de M. Laurent Iff et consorts déposée le 23 février 2005 « *Stoppons la fermeture des petits commerces en ville* »
4. Motion de M. Philippe Lager et consorts déposée le 28 avril 2005 « *Ver(t)s les 30 kilomètres à l'heure* »
5. Motion de MM. Marc-André Nardin, Laurent Iff et consorts déposée le 28 avril 2005 priant le Conseil communal d'établir une statistique de l'évolution des effectifs des services communaux
6. Motion de M. René Curty et consorts déposée le 29 août 2005 « *Déplacements et qualité de vie dans notre ville* »
7. Motion déposée le 15 septembre 2005 par les représentants des Verts, du PS et du POP des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds « *Création d'un réseau efficace de transports publics entre Morteau et La Chaux-de-Fonds* » **(Sera traitée lors de la prochaine séance commune entre les Conseils généraux des deux villes)**
8. Motion de M. Laurent Iff et consorts déposée le 27 septembre 2005 « *Incitons de nouveaux contribuables à venir s'établir à La Chaux-de-Fonds* »

Nomination dans les commissions

- Commission financière : Pascale Gazareth (POP), en rempl. de Jean-Pierre Veya
- Commission intercommunale : Mme Fabienne Girardin (POP), en rempl. de Pascale Gazareth
- Commission scolaire : M. Bulent Temel (POP), en rempl. de Claude Ruffieux
- Fondation Winterthour / La Chaux-de-Fonds : M. André Schreyer (UDC), en rempl. de Claudine Ullmann
- Commission de la bibliothèque : M. Philippe Tschannen (UDC), en rempl. de Claudine Ullmann
- Bureau du Conseil général : M. Jean-Marc Feller (PS) est élu 1^{er} secrétaire en rempl. de Mme Ariane Pizzolon-Mathys.

Résolution interpartis

La Villa Jeanneret-Perret, dite Maison-Blanche, première grande réalisation de Le Corbusier, nous ouvre au monde !

Grâce à l'appui de nombreuses institutions publiques et privées, suisses et internationales, les fonds nécessaires à la rénovation de la Maison-Blanche, première réalisation importante de Le Corbusier, sont désormais acquis et la restauration a commencé.

Cette œuvre importante est pressentie pour figurer prochainement au patrimoine mondial de l'UNESCO comme tête de liste d'un parcours mondial consacré à Le Corbusier.

Atouts culturels et touristiques, donc économiques, Le Corbusier et son œuvre doivent être dorénavant associés étroitement au développement et à l'image de notre ville.

C'est le désir et la volonté du Conseil général de manifester son soutien à toute démarche de promotion de l'œuvre de Le Corbusier. Il prend aujourd'hui la résolution de le manifester publiquement.

Mme Pierrette Ummel, lib.-PPN : M. le président, Mesdames et Messieurs. Pourquoi est-ce que je prends la parole en premier ? C'est que je suis avec M. Musy l'initiatrice de cette résolution. Lorsque nous avons été à la Maison Blanche l'année passée avant le début des travaux, nous avons eu tous les contacts avec les gens de cette association qui nous ont dit qu'ils aimeraient bien qu'il y ait une prise de position officielle.

M. le président, Mesdames et Messieurs. Est-ce que Le Corbusier aurait aimé notre ville d'aujourd'hui ? Je pense qu'aujourd'hui même il aurait aimé sa ville avec cet automne merveilleux, ses couleurs. Est-ce que nous lui aurions donné la place qu'il méritait aujourd'hui ? Difficile de répondre à ces questions. Ce que nous savons c'est qu'Edouard Jeanneret-Gris, après son départ de La Chaux-de-Fonds, a acquis une notoriété mondiale. Aucun architecte ou étudiant en architecture n'ignore qui est Le Corbusier. Si la plupart ne savent pas où se trouve La Chaux-de-Fonds, sitôt prononcé le nom de Le Corbusier, la conversation est lancée.

Nous avons l'occasion aujourd'hui, tous partis confondus et selon le souhait de l'association "Maison Blanche", de reconnaître officiellement l'importance de Le Corbusier et de son œuvre et de manifester notre intérêt et notre soutien à voir inscrits ceux-ci au patrimoine mondial de l'UNESCO et comme tête de liste d'un parcours mondial y consacré. Je vous remercie.

M. Daniel Musy, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le texte de la résolution commence par dire que Le Corbusier nous ouvre au monde. Je dirais d'abord qu'il nous ouvre à nous-mêmes, puisqu'il faut remercier tous les groupes de leur accord et de leur consensus pour ce projet de résolution. C'est le signe que cette ville peut encore faire ensemble. C'est vraiment à souligner. Aujourd'hui le sens de cette résolution, c'est de donner un signe politique fort de notre ville à deux jours de l'inauguration de la restauration en présence du conseiller fédéral, M. Pascal Couchepin.

Cette restauration nous ouvre au monde, car Le Corbusier est incontestablement le Chaux-de-Fonnier moderne le plus connu dans le monde. Certes il y a Cendrars, certes, il y a Chevrolet, mais lui, a laissé ici des œuvres qui sont ses premières œuvres. Nous nous ouvrons au monde, mais le monde s'ouvre à nous. La fondation Getty de Los Angeles a donné Frs 300'000.-. L'UNESCO pourrait classer, on en reparlera tout à l'heure, la Maison Blanche et la Villa Turque. Des personnalités du monde entier dans l'architecture s'intéressent à cette maison; ils sont venus, vont y venir. Ce pourrait être le plus important centre de recherches de notre ville connue dans le monde. Ensuite, nous parlons des fonds nécessaires que l'association a recueilli. Et il faut rappeler que l'essentiel de ces fonds ne vient pas de notre Ville. Certes, elle a donné Frs 90'000.- pour l'achat, mais la restauration a été financée par des fonds publics et par des fonds privés pour à peine Frs 400'000.- du canton de Neuchâtel, Frs 380'000.- de la Confédération, Frs 300'000.- de la fondation Getty, Frs 100'000.- du Crédit Suisse, et bien d'autres institutions encore. Deux conclusions à cela. Deux conclusions plus politiques pour le parti socialiste. Tout projet public d'investissement culturel d'envergure dans cette ville ne pourra voir le jour qu'avec une part de fonds privés et quand on a l'énergie de les trouver, comme ça a été le cas, on y parvient. La Ville doit maintenant faire un effort et nous pouvons féliciter le Conseil communal d'avoir inscrit au budget 2006 la somme de Frs 15'000.-, certes modeste, mais qui permettra d'assumer certains frais de fonctionnement pratiques pour la Maison Blanche, style le déblayement et l'entretien du jardin.

Le patrimoine mondial de l'UNESCO est aussi en question là, puisque parallèlement au patrimoine horloger, nous avons là un atout très important. Ce n'est pas notre ville qui conduit le dossier mais c'est notre ville qui peut être intéressée. Il y a la Villa Turque, il y a la Villa Blanche, il y a la Petite Maison à Vevey et il y a d'autres très grandes réalisations en France comme l'église de Firminy, l'église de Ronchamps, l'unité d'habitations de Marseille et le couvent de la Tourette qui pourraient être sur cette liste. Ce serait donc une liste globale et c'est là un atout extrêmement important.

L'essentiel de la résolution demande que nous puissions - puisque c'est une demande sans effet obligatoire - associer étroitement au développement et à l'image de notre ville le nom de Le Corbusier. Rien n'indique encore clairement à l'extérieur que cette association est étroitement consubstantielle à Le Corbusier. C'est le rapport de notre ville, de cette ville à un enfant qui la quitte, c'est le premier problème et à un homme qui pour toute une partie de la gauche de l'époque jusqu'il y a encore peu de temps, incarnait à tort, une collaboration qu'il aurait eue, qu'il a eu d'ailleurs avec le régime de Vichy, mais il a aussi eu une collaboration avec la Résistance. Et la gauche chaux-de-fonnière et l'ensemble de La Chaux-de-Fonds a eu de la peine à se

débarrasser de cette image négative qu'elle avait eue de Le Corbusier. Je vous rappelle le nombre impressionnant de palabres qu'il avait fallu dans cette ville pour nommer la place Le Corbusier. Mais cette fois, je crois que nous avons dépassé cela et il faudrait que quand on arrive dans cette ville, on puisse l'associer directement à Le Corbusier, comme Aix-en-Provence le fait avec Cézanne, comme Salzburg le fait avec Mozart, comme Charleville-Mézières le fait avec Rimbaud et bien d'autres. Là, il y a encore du travail à faire. C'est à cela qu'il faut tendre. Comment ? Eh bien, en étant inventifs. On pense par exemple à des panneaux à l'entrée de ville, à des documents touristiques où actuellement on voit plutôt Watch Valley. Mais saluons aussi ce qui est indispensable et ce qui est déjà fait, c'est-à-dire l'itinéraire Le Corbusier en trois langues qui est à disposition à l'Office du Tourisme, c'est-à-dire le futur plan de la ville avec les principaux centres d'intérêts Art nouveau et villa Le Corbusier. Nous pouvons également parler du site Internet qui a une page intéressante, mais qui pourrait par exemple être traduite en allemand et en anglais. Et rappelons enfin l'essentiel du contenu de la motion Herrmann qui a été acceptée dans notre Conseil il y a peu de temps : c'est créer une fondation chargée de susciter quatre projets architecturaux de villas par siècle sur l'inspiration et le modèle de Le Corbusier.

Mais on ne peut pas terminer cette intervention, et la résolution le dit aussi, sans manifester notre soutien à toute démarche de promotion de Le Corbusier. Et là, c'est le moment de manifester notre soutien par des sentiments de reconnaissance et de chaleureux remerciements à toute l'équipe de l'association, dont le journal *Le Temps* dit qu'elle a conduit avec ferveur la restauration. M. Christophe Stawarz ici présent, si nous pouvions dans cet hémicycle, vous applaudir, nous le ferions, mais ce ne sont pas les us et coutumes. Alors l'applaudissement sera intérieur pour vous remercier du travail accompli. Nous associerons à ces remerciements certains chefs de service de cette ville qui sur leur temps libre, ont pris une énergie considérable à travailler pour la Maison Blanche. Une communauté comme la nôtre peut être fière que des citoyens comme vous s'engagent dans un projet qui fait rayonner la ville dans le monde. Ce rayonnement, ce sera aussi celui du soleil qui brillera vendredi et samedi. Soleil automnal glorieux de notre ville, soleil et lumières autour desquels Le Corbusier a construit tous ses chefs d'œuvre. Dans ce sens, Mesdames et Messieurs, notre ville est une ville lumière.

M. Philippe Tschannen, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs. Il est indéniable que Le Corbusier est une figure marquante de notre ville et de son histoire, ayant fortement contribué au niveau architectural à la renommée de notre cité. Avec ces magnifiques constructions qui sortent de l'ordinaire, comme la Maison Blanche qui fut construite en 1912 pour ses parents; elle est sa première œuvre signée. Un peu plus petite que sa rivale à Washington, mais combien plus chère au cœur des Chaux-de-Fonniers, il y a également la Villa Turque. Toutes les deux ont déjà été tellement visitées qu'elles sont maintenant mondialement connues. Nous sommes donc fiers que son œuvre soit pressentie pour figurer au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le groupe UDC accepte le projet de résolution. Merci.

M. Francis Stähli, POP : M. le président, Mesdames, Messieurs. J'interviens pour vous dire qu'au nom du POP c'est avec plaisir et conviction que nous soutenons cette résolution. Plaisir, parce qu'elle a été signée par des représentants de tous les partis, ce qui témoigne d'un attachement partagé à notre patrimoine et d'une prise de conscience générale de sa valeur. Tous nous reprenons là un témoin qui nous a été apporté par des personnes qui n'ont pas hésité, malgré moult difficultés, à non pas seulement sauver, mais à mettre en évidence et en clarté des signes de notre identité. A ces personnes privées, ou ayant une fonction publique, vont nos remerciements et nos félicitations. J'ai dit notre plaisir et je vais maintenant vous parler de notre conviction. En effet, on pourrait surtout, financièrement parlant par les temps qui courent, rester sceptiques et méfiants à l'égard de l'ambitieux projet que soutient cette résolution. Ne s'agit-il pas là d'une illusion, d'une baudruche qui dès lors se dégonflera bien vite, alors qu'il y a tant d'autres priorités ? Eh bien, nous pensons qu'il n'en sera pas ainsi parce que par exemple notre région contient les prémices de l'œuvre de Le Corbusier, laquelle faisant référence sur le plan architectural, mondialement, est toujours revisitée.

Je m'arrête ici pour faire une petite incise disant qu'il y a l'œuvre de Le Corbusier et il y a l'homme Le Corbusier. Et l'homme Le Corbusier, c'est aussi quelqu'un qui a des sautes d'humeur, qui a des paroles brusques, qui a exagéré, qui a dû aussi faire des recherches pour trouver des commandes et le fait, n'est-ce pas, qu'il se soit adressé à Vichy, au fond, c'est vrai, mais c'est connu depuis longtemps, c'est un scoop récurant qui sort, produit par des personnes dont la véritable intention c'est d'essayer de se placer.

J'en reviens à mon texte pour vous dire qu'il y a ici des prémices, parce que c'est ici que se sont inscrites ses premières œuvres où il a expérimenté ses idées nouvelles, c'est ici qu'il a suivi sa formation initiale, à l'Ecole d'Art, et c'est ici sans doute que sont nées en lui des préoccupations comme celles d'habitats qui soient pensés et élaborés selon des concepts qui intègrent espaces, circulations et lumières – il y a cas regarder notre ville, ça existe justement - et qui relie arts et techniques, beautés et fonctionnalités. Bien sûr, Le Corbusier a ensuite quitté notre ville – d'ailleurs il l'a quittée vite - pour réaliser ce qu'il avait à réaliser. Mais il est parti d'elle et c'est d'elle aussi qu'il faut partir pour comprendre son trajet. D'où l'importance de nous situer dans un réseau et de saisir que l'on ne peut construire véritablement un avenir, pour notre ville, pour le tourisme, si on laisse s'effacer toutes les traces du passé et que l'on disparaît s'agissant de notre ville, en particulier, si l'on se contente d'imiter les autres plutôt que de leur apporter nos spécificités. Que La Chaux-de-Fonds vive donc et qu'elle puisse rayonner par ce qu'elle a été, par ce qu'elle est et par ce qu'elle sera. Je vous remercie.

M. Laurent Iff, président : Merci. La parole n'étant cette fois plus demandée, je passe la parole au Conseil communal, M. Kurth.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : Oui, M. le président, Mesdames, Messieurs. Une résolution est un acte du Conseil général sur lequel formellement le Conseil communal n'a pas à prendre position. Il

aimerait donc saisir l'occasion du débat sur ce projet pour quand même vous faire part de quelques réflexions sur les intentions qui sont derrière cette résolution.

D'abord pour saluer l'initiative du Conseil général, que nous pouvons espérer unanime en consultant la liste des signataires, de soutenir l'œuvre de Le Corbusier, en tant qu'atout de cette ville ; comme nous avons eu l'occasion de le dire, un atout est ce qui nous distingue des autres, ce qui nous permet de nous distinguer d'autres régions, d'autres collectivités. Nous avons là un élément important.

J'aimerais, avant de développer un certain nombre de points liés directement au texte de la résolution, souligner que les manifestations liées à l'Art nouveau qui ont débuté il y a quelques semaines, la rénovation dont vous débattiez aujourd'hui et l'initiative qui lui a donné lieu, à savoir la rénovation de la Maison Blanche par l'association du même nom, de même que le projet de l'UNESCO, sont aujourd'hui des fruits que nous pouvons récolter, que nous pourrions récolter encore demain. Il y a des initiatives que d'autres avant nous ont prises, je dirais même que d'autres avant nous ont osées ; et c'est important de le rappeler à l'heure où nous sommes plutôt en train d'engager des coupes que des initiatives de ce genre-là ; aujourd'hui, des dynamiques positives peuvent être construites sur la base d'initiatives que d'autres ont osées avant nous ; et il faut leur rendre hommage pour cela.

Si nous avons pu douter par le passé de la conviction du Conseil communal quant à l'importance de Le Corbusier, de son œuvre ici à La Chaux-de-Fonds pour la ville, et donc douter du soutien qu'accorderait le Conseil communal à la rénovation et à la réouverture de la Maison Blanche, ces doutes aujourd'hui n'ont plus à exister. Le Conseil communal le dit, le répète et il se réjouit de cette ouverture. Il s'associe aux remerciements adressés aux auteurs et aux promoteurs de cette restauration et de cette réouverture dont un illustre représentant est dans la salle ! Le Conseil communal, en tenant compte du contexte dans lequel nous évoluons, a tenté d'apporter son soutien dans les limites des ressources de la commune. Certains d'entre vous ont rappelé qu'une subvention de Frs 15'000.- a été inscrite au budget. Par les temps qui courent, ça reste significatif dans la mesure où il est prévu de la renouveler chaque année. Le Conseil communal a admis aussi qu'un certain nombre de prestations directes, des frais de déneigement, des frais d'entretien du jardin notamment, seraient assumés par les services communaux de façon à soutenir l'initiative de l'association comme tenu de l'intérêt que représentait cette réalisation pour la Ville.

Il faut dire encore, que ce projet fait l'objet d'une reconnaissance prochaine, en tout cas d'une candidature à une reconnaissance prochaine par l'UNESCO, de façon séparée au projet lié à la reconnaissance des deux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle par l'UNESCO. Là, nous avons à faire à une liste d'objets qui représentent l'œuvre de Le Corbusier, qui est une liste internationale, et que ces deux dossiers, même séparés, ont évidemment des liens relativement importants ; au-delà du soutien que vous manifestez aujourd'hui, c'est en fait toute la population que nous souhaitons voir soutenir ce type de réalisation et c'est aussi dans cette perspective que dans l'autre dossier lié à l'UNESCO, nous allons élargir bientôt le groupe technique qui vous a présenté récemment un rapport au milieu horloger, à la population dans son ensemble, de façon à vraiment faire en sorte que ça soit l'ensemble de la population chaux-de-fonnière qui se reconnaisse dans ces projets.

Parmi les soutiens accordés à l'initiative, le Conseil communal a également demandé à plusieurs de ses services, à plusieurs de ses chefs de service et de cadres de jouer le rôle de guides pour des visiteurs de cette ville qui viennent compléter les guides mis en place par Tourisme neuchâtelois. Nous avons constaté que dans un certain nombre de circonstances, il était apprécié pour des hôtes de prestige que cette ville peut accueillir en lien avec ce type de réalisation, d'avoir des gens qui sont non seulement au fait de ce que représente l'œuvre de Le Corbusier en ville, qui peuvent la présenter, mais d'avoir des gens aussi au fait des affaires communales, des liens qui peuvent être faits avec d'autres dossiers. C'est pourquoi nous avons mobilisé quelques forces dans les services pour former un certain nombre de personnes à la présentation de ces richesses de la ville à des visiteurs de prestige.

Le chancelier couvre mes notes, c'est très agréable, merci ! RIRES.

J'aimerais relever pour terminer que si l'ensemble de ces efforts sont d'ores et déjà reconnus au-delà de la ville, puisque grâce à des initiatives telles que celles de la rénovation de la Maison Blanche, Tourisme neuchâtelois a pu obtenir de Suisse Tourisme que La Chaux-de-Fonds soit répertoriée comme site principal sur un itinéraire national présenté partout dans le monde sur le thème de l'art et de l'architecture et qu'entre les manifestations de l'Art nouveau, entre l'écho médiatique de la rénovation de la Maison Blanche, entre ces initiatives de Suisse Tourisme et de Tourisme neuchâtelois, la fréquentation des bureaux d'accueil de Tourisme neuchâtelois a augmenté de 30% cet été. Non seulement, elle a augmenté, mais en plus elle a donné lieu à des modifications qualitatives des visiteurs qui viennent ici en ville. Et par conséquent, c'est vraiment une carte importante que La Chaux-de-Fonds peut jouer et nous pouvons vraiment nous réjouir avec vous et d'initiatives prises par ceux qui ont entrepris la rénovation de cette maison et de votre initiative de demander le soutien le plus large possible à ces efforts de promotion. Le Conseil communal envisagera d'en faire un peu plus à l'avenir sur la base des recommandations aussi que vous lui avez adressées ce soir en étant peut-être plus expressives dans l'association du nom de La Chaux-de-Fonds au nom de Le Corbusier. Il a d'ores et déjà manifesté à l'égard de l'association, son souhait de voir la vie et l'œuvre de Le Corbusier et pas uniquement les objets dont on parle le plus aujourd'hui, être encore mieux valorisés ici à La Chaux-de-Fonds pour les visiteurs qui se déplacent à cause de ce nom et du lien de Le Corbusier avec sa ville natale.

Voilà ce que nous souhaitions dire ce soir au nom du Conseil communal à la veille d'un week-end enthousiasmant pour lequel nous ne remercierons jamais assez les représentants de l'association. Je vous remercie.

M. Laurent Iff, président : Merci beaucoup. La parole n'étant plus demandée, je prierais donc les conseillères générales et les conseillers généraux qui soutiennent ce projet de résolution en faveur de la démarche de Le Corbusier, de le faire savoir par un levé de main.

Le projet de résolution est accepté à l'unanimité (par 36 voix sans opposition).

M. Laurent Iff, président : Je vous remercie. Je vous propose de traiter encore un point de l'ordre du jour avant de venir aux questions d'urgence qui ont maintenant été photocopiées.

Avant de passer au point suivant, nous allons faire une petite rocade au niveau de la présidence, puisque c'est moi qui vais être amené à défendre cette motion. Je passe la présidence provisoirement au vice-président.

M. Alain Parel, vice-président : Merci. Effectivement, c'est confortable ! Nous allons donc prendre le point 3 de l'ordre du jour. La parole à M. Iff.

Motion de M. Laurent Iff et consorts

Stoppons la fermeture des petits commerces en Ville

La situation des petits commerces en ville est des plus critique. Nous en voulons pour preuve le nombre croissant de vitrines vides sur l'avenue Léopold-Robert en particulier. Cette situation n'est plus acceptable pour les commerçants, péjore l'offre à disposition de la population et déprécie l'image de la ville.

D'aucuns invoquent des loyers trop élevés, d'autres une conjoncture morose, certains encore un manque de dynamisme de la promotion économique ou des règlements communaux trop stricts. S'il doit y avoir un peu de vrai dans toutes les raisons invoquées, personne ne sait réellement pourquoi les petits commerces ferment. Dans une telle situation, il est difficile de trouver des remèdes et nos autorités ne peuvent rester les bras croisés à regarder le patient agoniser.

Par conséquent, nous prions le Conseil communal d'étudier les causes des fermetures des petits commerces et de nous fournir un plan d'action visant à endiguer cette vague de fermetures.

L'attractivité de notre ville passe également par une offre commerciale digne de ce nom, car nous le savons bien, les badauds aiment aller là où il y a de l'animation.

M. Laurent Iff, président : Oui M. le président, Mesdames et Messieurs. La situation des petits commerces en ville est, je crois pour le moins, préoccupante. Le but de cette motion n'est absolument pas de faire en sorte que la Ville devienne elle-même l'exploitante ou la gérante de petits commerces en ville. Mais le but de cette motion est qu'on se pose la question de savoir si tout ce qui est possible de faire au niveau de notre ville a été entrepris pour faciliter l'implantation durable de petits commerces à La Chaux-de-Fonds pour éviter de voir trop de vitrines fermées qui péjorent la qualité de vie somme toute des habitants de cette ville et ce qui n'est pas forcément très bon pour notre climat, notre environnement commercial et notre vie de tous les jours.

Je ne vais pas m'étendre plus sur les termes qui sont dans cette motion. Je crois que le texte est assez clair. Et je vous remercie de l'accueil que vous lui ferez.

M. Alain Parel, vice-président : Merci. La réponse du Conseil communal, M. Kurth.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le vice-président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal a examiné avec

intérêt le texte de cette motion, dont il avait refusé l'urgence. Non pas qu'il conteste l'urgence de la problématique, mais l'urgence qu'il y a à la traiter ici.

La problématique du commerce ou de la prétendue désertion du commerce du centre-ville n'est pas un problème propre, en tout cas du point de vue du Conseil communal, à la ville. Il est peut-être un peu plus marqué ici, mais tous les échos que nous avons d'autres villes dans le canton, en Suisse et même à l'étranger, montrent que ce type de problématique se pose ailleurs également, et donc ce n'est pas propre à notre ville. D'ailleurs, la situation n'est pas si noire, même si elle est préoccupante, elle n'est pas si noire aux yeux du Conseil communal. Si vous êtes un bon observateur de ce qui se passe sur l'avenue Léopold-Robert plusieurs commerces se vident, c'est vrai, mais plusieurs naissent également ou se déplacent. Récemment, des demandes ont été adressées aux différents services pour l'aménagement ou l'ouverture de bars, de kiosques, de nouveaux commerces, de déplacements de commerces. L'Impartial faisait état encore le jour de notre dernier Conseil général de commerçants qui disaient ceci: "En ville, les gens se plaignent que le commerce se meurt, mais nous sommes toujours là après vingt ans, nous avons envie d'animer cette ville et la petite place près de chez nous." Tout ça, de la part d'un magasin de la place vous l'aurez compris, qui tente de participer aux efforts d'animations de cette ville. Donc si le problème existe, il ne faut peut-être pas non plus l'enfler, peut-être pas non plus le grossir, en tout cas pas le dramatiser. La problématique des grands centres, des centres commerciaux et de leur impact sur les petits commerces est aussi une préoccupation du Conseil communal, mais de ce point de vue-là, La Chaux-de-Fonds a une chance. Contrairement à d'autres agglomérations où on a, excusez-moi l'expression, "planté ces centres à cinq, dix ou quinze kilomètres du centre-ville", à La Chaux-de-Fonds, ces centres-commerciaux sont au centre ou encore relativement au centre si nous parlons de certains qui doivent s'ouvrir prochainement. Donc, ils n'éloignent pas forcément ou en tout cas pas dans la même mesure qu'ailleurs les clients du petit commerce, mais au contraire, nous pouvons espérer qu'ils attirent en ville des gens de l'extérieur dont profiteront aussi les petits commerces. C'est en tout cas un des paris que nous souhaitons tenter avec les commerçants de la place avec qui nous avons des contacts réguliers.

Avant d'en venir sur le détail de la motion, j'aimerais relever quand même le ton un peu désagréable de certains de ces passages, en particulier quand M. Iff et les auteurs de la motion disent: "nos autorités - dont il fait partie - ne peuvent rester les bras croisés à regarder le patient agoniser". C'est le genre de ton qui ne rend pas forcément le climat des plus constructifs et que nous souhaitons peut-être éviter. Le Conseil communal n'est pas inactif.

Mais avant de vous dire ce que fait le Conseil communal, j'aurais bien aimé poser la question à M. Iff. Que feraient les auteurs de la motion? Parce que j'ai plutôt l'habitude d'entendre sur les bancs libéraux, et le Conseil communal avec moi, la thèse du moins d'Etat, du retrait de la collectivité publique, de la liberté d'entreprises, de la nécessité de laisser faire le marché. Là, on nous dit: "Mais que fait la commune? Cessez d'être les bras ballants". J'aurais bien aimé savoir comment on marie ces thèses-là. Mais enfin le Conseil communal n'a pas attendu cette motion pour entreprendre un certain nombre de choses, même si ça nécessite des moyens et même si sur les mêmes bancs, on nous demande d'économiser les moyens. Qu'a fait

le Conseil communal jusqu'ici ? D'abord il a des rencontres régulières depuis plusieurs mois avec l'association des Commerçants Indépendants de Détail pour analyser la situation avec eux. Nous considérons que nous n'avons pas la science infuse et que nous devons envisager des mesures avec les principaux partenaires et en fonction de leurs attentes, de leurs préoccupations et de l'analyse qu'ils portent eux-mêmes de cette situation. A la suite de ces rencontres, nous avons une série de chantiers qui se sont ouverts. Le premier est de mener une enquête de loyers auprès de tous les commerçants qui sont situés sur le Pod ou dans les rues immédiatement adjacentes. Non pas que cela nous intéresse d'avoir des statistiques supplémentaires dans nos services pour savoir combien payent les gens, mais simplement pour pouvoir une fois cette enquête réalisée, remettre de façon anonyme ses résultats à l'ensemble des commerçants qui y auront répondu en leur disant : "Pour une surface de telle dimension avec tel type de caractéristiques, à tel étage, voilà quel est le loyer moyen demandé sur le Pod. Si vous êtes dans la plaque, tant mieux pour vous, si vous n'êtes pas dans la plaque et que vous aviez depuis longtemps le sentiment qu'on vous demandait trop cher, vous avez maintenant des outils de comparaison. Vous pouvez utiliser cette enquête auprès de votre propriétaire et aller négocier votre loyer". L'idée est donc de fournir des outils aux locataires des différentes surfaces. A défaut de pouvoir négocier le loyer, on peut au moins savoir qu'on a des chances en cherchant ailleurs de payer peut-être moins cher et de faire jouer la concurrence sur les loyers. C'est le premier élément. Cette enquête est en cours. Nous attendons des résultats. Enfin, nous devrions avoir compilé les résultats à la fin de l'hiver.

Deuxième réflexion, celle qui a trait au lien entre la vie commerciale et la circulation, la qualité de l'espace laissé aux piétons sur cette zone réservée aux commerces qu'est le Pod, la place du Marché et la vieille ville de façon générale. De ce point de vue-là, le Conseil communal a mené des réflexions relativement importantes. Il a étudié un premier rapport il y a deux semaines. Il a demandé quelques adaptations de ce rapport et il envisage, en lien avec un deuxième rapport dont je vous parlerai tout à l'heure, de mettre en consultation une série de propositions qui visent à permettre aux commerces de prendre un peu plus de place sur l'avenue Léopold-Robert et dans la vieille ville en garantissant l'accessibilité au centre pour les voitures, en garantissant les possibilités de stationnement pour la clientèle des commerces, mais en envisageant un certain nombre de restrictions pour des gens qui laissent leur voiture dix heures par jour et qui empêchent l'accès aux commerces. Bref, un certain nombre de mesures qui devraient dynamiser un peu l'accès au centre-ville et pas le restreindre, en tout cas pour la clientèle des commerces.

Troisième chose, l'idée est de recréer une zone de commerces indépendants à partir de la place du Marché et des deux autres places de la Carmagnole et d'Espacité avec une réflexion et c'est le deuxième rapport qui va arriver celui-là sur la table du Conseil communal, avec un rapport qui fixe un plan directeur d'aménagement du centre-ville que nous avons repris après l'échec de la zone de rencontres avec des visées beaucoup plus modestes, mais avec quand même l'idée que l'aménagement du centre est un des éléments qui contribue à la vie du commerce local. Nous entendons là saisir le Conseil communal au cours du mois de novembre et ouvrir une

consultation assez large sur ces projets d'aménagements à moyen terme en même temps que sur la politique de stationnement et de circulation, c'est-à-dire vraisemblablement à la fin de cette année ou au début de l'année suivante. L'idée n'est pas de vous soumettre d'emblée un projet ficelé, mais vraiment d'ouvrir une consultation relativement large pour enrichir nos propres réflexions de celles que pourront faire les acteurs du commerce et de façon générale la population.

Dans nos réflexions menées avec le Commerce Indépendant de Détail, nous avons imaginé encore que l'avenue Léopold-Robert pourrait être fermée à la circulation un week-end par mois pour permettre aux commerçants et à leurs clients d'investir cet espace. Nous devons reprendre cette proposition avec le Commerce Indépendant de Détail dans une de nos prochaines séances. Nous avons imaginé en lien avec ça de reprendre le règlement sur les émoluments qui fixe les taxes et émoluments prélevés pour l'usage du domaine public, notamment quand les commerçants veulent exposer leurs marchandises au dehors de leurs commerces. Nous avons des propositions à soumettre aussi au CID maintenant sur ce point. Et nous devrions pouvoir les intégrer dans la révision du règlement sur les taxes et émoluments que nous vous présenterons avec les propositions budgétaires. Celles-ci iront plutôt dans le sens d'un assouplissement et pas forcément d'un durcissement des conditions dans la même visée que les objectifs budgétaires.

Et puis, nous attendions un peu de voir qui allait soit arriver soit se déplacer dans les locaux du nouveau centre commercial des Entilles pour voir si certaines chaînes ne venaient pas en ville, si certaines chaînes qui pouvaient avoir un impact pour attirer les clients de l'extérieur de La Chaux-de-Fonds en ville, pouvaient être recontactées. Mais avant de les contacter, nous souhaitions savoir si elles venaient aux Entilles ou pas. Maintenant, nous commençons d'y voir un peu plus clair. Et des démarches dans ce sens ont été préparées. Elles vont être poursuivies dans les semaines qui viennent. Il y a parfois quelques grandes chaînes qui attirent du monde et nous espérons aussi capitaliser un peu là-dessus.

Nous avons entamé une réflexion avec les gérants immobiliers pour leur demander de mettre à disposition les vitrines vides soit d'artistes, soit d'écoles, soit même de personnes privées, indépendantes, de façon à ce que ces vitrines ne soient pas simplement des vitrines vides mais qu'elles soient animées. C'est une réflexion qui d'ailleurs a été reprise par d'autres. L'idée est vraiment d'essayer de donner un autre visage à cette avenue lorsque certains commerces s'y vident, puisque ça arrive quand même, même si encore une fois il ne faut pas dramatiser.

Avant-dernier point, il n'y a pas de commerce qui vive sans une clientèle qui a des moyens à dépenser dans ces commerces. Donc, c'est l'autre action que nous avons entreprise avec les moyens mis à disposition du Service économique en réfléchissant à la façon dont nous pouvions reconstruire une structure démographique qui soit conforme à la clientèle que peuvent attendre ces commerces. C'est tout le travail que nous faisons dans le domaine de l'immobilier, parce qu'il y a évidemment plusieurs facteurs. Parmi les facteurs importants de la faiblesse de la structure démographique de cette ville, il y a une offre de logements qui ne répondait pas ou qui ne répond encore pas totalement à cette clientèle - disons les classes moyennes et moyennes supérieures - et pour reconstituer ces catégories-là, il nous faut avoir une action en terme de logements qui réponde à l'attente, à la demande de

cette catégorie. Nous y travaillons. C'est l'action que nous menons dans le domaine immobilier, mais je ne vais pas la développer plus longuement ici.

Dernier point, le Conseil communal a même réussi à faire quelques ouvertures dans le débat - j'aimerais rassurer les représentants syndicaux qui sont dans la salle - quelques ouvertures mais avec des conditions très importantes dans le débat sur l'ouverture des commerces. Il n'a rien à dire en terme de décision, mais il a été consulté en considérant que dans certaines circonstances très bien limitées et avec des compensations, la question de l'assouplissement des horaires d'ouverture, encore une fois sous conditions, pouvait contribuer à l'animation de la ville.

C'est dire que le Conseil communal se préoccupe de ces questions et qu'il répondra volontiers à la motion qui est discutée ce soir après une première étape de ces travaux de façon à vous rendre un bilan des activités que je viens de décrire, peut-être pas assez succinctement, vous m'en excuserez. Je vous remercie.

M. Alain Parel, vice-président : Merci. La parole n'étant plus demandée, la motion est-elle combattue ? Cela n'étant pas le cas, la motion est donc acceptée.

Je vous propose maintenant une petite pause de dix minutes. De retour à 21h.30. Merci.

PAUSE

M. Laurent Iff, président : Je vous propose de continuer notre séance. Et nous devons nous prononcer maintenant sur les diverses clauses d'urgence que nous avons reçues ce soir. Deux interpellations munies de clauses d'urgence traitent du même point. Je vais demander tout d'abord au groupe POP de développer sur l'urgence de l'interpellation relative à la consultation des syndicats lors de décisions importantes touchant au personnel communal. M. Bregnard.

Interpellation d'urgence de M. Théo Bregnard relative à la consultation des syndicats lors de décisions importantes touchant au personnel communal

1. ***L'article 62 du règlement du personnel de l'administration communal*** de la ville qui règle les questions de collaboration entre l'autorité et les organisations professionnelles stipule que :
2. « *Le Conseil communal et les organisations professionnelles du personnel collaborent afin de rechercher les solutions adéquates tant sur le plan général de l'administration que dans les différents services ou dicastères, lorsque des problèmes se posent de l'avis de l'une ou l'autre des parties. Les décisions relatives à l'ensemble ou à certaines catégories du personnel, aux questions générales de rationalisation, d'organisation du travail, d'horaire de travail ou de classification des fonctions, par exemple, sont précédées de consultations paritaires ».*
3. *Or récemment, les syndicats ont été avertis par voie de presse de l'intégration de la police locale de La Chaux-de-Fonds dans celle du canton, afin de former, à terme, une seule entité. Très manifestement, il s'agit d'une décision d'importance - comme la couverture médiatique en témoigne - touchant « aux questions générales de rationalisation [et] d'organisation du travail » justifiant, à n'en pas douter, une rencontre entre les parties citées (avant toute déclaration publique), voire, au minimum, une information détaillée ! Si nous comprenons les impératifs du Conseil communal en cette période de difficultés financières, nous ne pouvons accepter que ces principes élémentaires de consultation soient bafoués !*

4. *Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur les raisons qui ont conduit à cette omission et plus généralement, sur sa volonté de respecter ce droit de consultation et ce, dans les termes prévus par l'article 62.*

M. Théo Bregnard, POP : Je crois qu'en cette période de difficultés budgétaires et d'élaboration du budget, il est important de pouvoir travailler dans un climat le plus serein possible, c'est-à-dire en collaborant avec le personnel et les syndicats pour trouver ensemble un consensus et non nous retrouver avec des blocages très peu constructifs. C'est pourquoi, je pense qu'il est important de répondre rapidement et de donner un message clair envers les syndicats et le personnel de notre attachement en tout cas à la consultation paritaire. Voilà la raison de l'urgence.

M. Laurent Iff, président : Merci. L'urgence est acceptée je crois par le Conseil communal, M. Barben.

M. Michel Barben, conseiller communal (Population, sécurité et environnement) : Oui M. le président, Mesdames et Messieurs. Nous acceptons à la fois l'urgence de l'interpellation n° 1 et l'urgence de l'interpellation n° 7.

M. Laurent Iff, président : Merci.

M. Michel Barben, conseiller communal (Population, sécurité et environnement) : Et nous recommandons de les traiter ensemble.

M. Laurent Iff, président : Tout à fait. Est-ce qu'au niveau du groupe UDC quelqu'un veut intervenir en ce qui concerne l'urgence, qui visiblement est acceptée également par le Conseil communal ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que l'urgence est combattue pour l'une ou l'autre des interpellations ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose que nous groupions ces deux interpellations et que je repasse la parole au Conseil communal qui a accepté l'urgence pour qu'il nous donne réponse. M. Barben.

M. Michel Barben, conseiller communal (Population, sécurité et environnement) : M. le président, Mesdames et Messieurs. Effectivement les choses parfois vont vite. Les informations aussi et derrière ces informations, il y a, il est vrai, des hommes, il y a du personnel...

Dans la salle : M. Barben, il faut d'abord qu'il parle.

M. Michel Barben, conseiller communal (Population, sécurité et environnement) : Ah, excusez-moi !

M. Laurent Iff, président : Excusez-moi, dans ma précipitation, mais c'est vrai que je suis un peu fatigué, parce que ça fait depuis 17h.30 qu'on siège - RIRES - c'est vrai qu'il y a le développement des interpellations. Je repasse donc la parole à M. Bregnard pour le développement de son interpellation.

M. Théo Bregnard, POP : Je ne vais pas redire ce que je viens de dire. Je pense que c'est vraiment important qu'on réponde rapidement. Je pense qu'il s'agit d'une question fondamentale de droit, de consulter les syndicats avant toute décision. Le fait qu'ils apprennent par la voie du journal me semblait vraiment scandaleux. En tout cas, il faut changer ça.

Les informations que les employés ont reçues par e-mail, c'est également une voie que je juge peu propice à un bon fonctionnement. Dans ce même état d'esprit, je pense qu'il est important que tant les syndicats que les employés aient des informations claires avant de les voir au travers des médias. Voilà, le reste est clair.

M. Laurent Iff, président : Merci. Pour le groupe UDC, M. Schafroth.

Fusion des polices quelle information ?

Lundi 24 octobre 2005, nous apprenions par voie de presse, la décision prise par le Conseil Communal et le Conseil d'Etat de fusionner les forces de la police locale de La Chaux-de-Fonds avec celles de la police cantonale.

La surprise était de taille et a créé certains remous au sein de la population qui se pose des questions quant à l'avenir dans le domaine de la sécurité en ville.

Si la population est surprise par cette information, le personnel de la police locale a quant à lui subi un véritable électrochoc.

Tout comme les auditeurs de la radio ils ont appris les décisions prises par le Conseil Communal. Décidément l'opacité règne et cet évènement nous rappelle singulièrement l'interpellation urgente de M. Veya lors de la séance du 23 juin dernier, concernant le Service de l'Hygiène et de l'Environnement.

Par conséquent, nous demandons au Conseil Communal de répondre aux questions suivantes :

Quelle a été l'information diffusée au sein du Corps de la police locale ? Pourquoi le personnel n'a-t-il pas été informé des décisions prises ? Quelles seront les incidences pour la ville au niveau sécurité, prestations et proximité ? La sous-commission financière a-t-elle été informée des décisions prises ? Le Conseil Communal entend-t-il mener une politique opaque sur les mesures touchant son personnel ? Pourquoi le Conseil Général n'a-t-il pas été tenu informé de ces démarches et des décisions qui en découlent aujourd'hui ?

Au vu du nombre de services qui vont être supprimés ou repris par l'Etat, ne serait-il pas envisageable du supprimer un poste de Conseiller Communal ?

M. Marc Schafroth, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs. Effectivement, le problème de l'information est une chose qui est importante et qui ressort malheureusement trop souvent. Comme nous le faisons ressortir dans l'interpellation, nous nous retrouvons face à un deuxième problème de communication. Nous pensons également que le message par e-mail qui a été envoyé quelques jours avant l'information à la presse n'est largement pas suffisant ou en tout cas ne donnait pas la direction franche que le Conseil communal entendait prendre vis-à-vis des décisions. Donc nous estimons qu'aujourd'hui nous devons savoir où nous allons et comment les choses vont être menées.

M. Laurent Iff, président : Merci. Cette fois-ci, avec mes excuses, je repasse la parole à M. Barben pour le Conseil communal.

M. Michel Barben, conseiller communal (Population, sécurité et environnement) : Oui Mesdames, Messieurs, comme je le disais juste avant les interventions des groupes, derrière chaque décision, effectivement il y a des personnes. Et il est vrai que nous avons informé le personnel par e-mail, ce qui était manifestement une maladresse. Le Conseil communal s'en excuse d'ores et déjà vis-à-vis du personnel. Je tiens directement à signaler cela.

Ensuite, je vais quand même vous expliquer les discussions et les décisions financières du budget qui nous ont toujours amenés à dire qu'il faudra encore que nous ayons des trains de mesures. On nous demande aussi sur de nombreux bancs des mesures structurelles.

Je dirais aussi que c'est une étude avec l'objectif d'intégration. Mais nous sommes effectivement au début du processus et il y a toute la partie travail qui doit être ici menée et elle sera menée; nous pouvons le garantir, non seulement avec le Canton, mais aussi avec le syndicat, qui a d'ailleurs reçu une lettre allant dans ce sens, et un groupe de travail "police locale". D'autre part, il y aura aussi l'appui de la commission de sécurité publique que vous avez nommée pour garantir le suivi du travail.

Je vais aussi expliquer pourquoi cet objectif d'intégration. C'est d'une part pour l'amélioration des prestations de sécurité publique. C'est une demande depuis fort longtemps des agents de la police de dire que finalement, nous courons après les choses et nous n'avons pas de police de proximité. Nous pouvons dire qu'ici avec un concept tel que "Police 2006", ce sont aussi des forces qui pourront être dégagées en matière de police de sécurité.

Point 2, c'est garantir l'autonomie politique de la Ville dans le domaine de la sécurité publique. Il faut connaître malgré tout, même s'il y a là un mandat de prestations possible vis-à-vis d'une entité commune de police, la garantie que la Ville puisse poursuivre l'octroi d'autorisations de manifestations, puisse aussi mener une politique de sécurité sur la ville. Cela va aussi exactement dans le concept de "Police 2006". Je tiens à le souligner, il n'est en tout cas pas battu en brèche.

Ensuite, et c'est très important pour le personnel présent ici, c'est garantir l'emploi de tous les collaborateurs des deux corps de police. Je tiens à répéter cette phrase : "garantir l'emploi de tous les collaborateurs des deux corps de police". Cela ne signifie pas qu'il y aura à l'avenir l'addition de toutes les personnes qui sont

actuellement au sein du corps de police et que nous ferons un grand corps de police avec l'ensemble des postes équivalent plein temps, mais nous profiterons des départs à la retraite, peut-être de certaines démissions pour ne pas remplacer du personnel et c'est par ce biais-là que nous entendons travailler dans le cadre de ce processus. Ceci est une garantie qu'à la fois le Conseil communal et l'Etat prennent. Ensuite, bien entendu, c'est réaliser à moyen terme des économies substantielles pour les deux parties et dans les processus qui se sont déjà mis en place, parce que ce n'est pas la seule ville pour laquelle un processus tel que celui-là est engagé, il y a le canton de Berne, et notamment la Ville de Berne qui actuellement s'engage dans ce processus ; c'est encore un processus beaucoup plus lourd que celui pour la Ville de La Chaux-de-Fonds. Il y a d'autres polices qui réfléchissent exactement dans le même sens et je crois que ce processus n'est pas nouveau.

Quelles sont les informations qui ont été données ? Effectivement M. Bregnard, vous avez dit que vous ne souscriviez pas à l'information par mail. Je veux bien admettre et je l'ai déjà dit que c'était une erreur manifeste de la part du Conseil communal d'avoir pris ce moyen-là, mais nous voulions aussi par ce biais-là qu'en tout cas le corps ne soit pas surpris totalement. Malheureusement certaines personnes n'ont pas été touchées par ce mail, parce qu'elles étaient en vacances et je peux comprendre leur ire.

Nous avons aussi par le biais du mail averti le syndicat. La présence du président du syndicat peut en témoigner. C'était, c'est vrai, aussi par mail que vous avez reçu à la fin de la semaine passée l'information.

Nous avons une lettre au SSP qui est partie, avant cette interpellation bien entendu, pour lui signaler que nous entendions prendre le SSP comme partenaire dans tout ce processus. Nous avons donc envoyé un courrier. J'ai demandé au représentant du SSP s'il l'avait reçu. Il ne l'a pas reçu. Mais je sais que la lettre a été envoyée.

Nous avons pour jeudi convoqué le corps de police pour lui donner les informations et aussi certainement prendre là, comme nous pouvons l'imaginer, les réflexions du corps de police. Nous réunissons le corps et nous aurons une discussion. Seront présents le directeur de police et également le président de la Ville.

Nous avons convoqué le SSP pour vendredi. Malheureusement les personnes qui étaient convoquées à cette séance n'ont pas pu honorer le rendez-vous. Nous fixerons une date ultérieure avec eux pour discuter de cette problématique.

La manière dont cela va maintenant se passer. Un groupe de travail, comme je l'ai dit, va être formé. Nous travaillerons bien entendu aussi au niveau de la police. Il est clair que je rencontre aussi souvent les policiers. Je pense qu'ils ont toujours eu le droit de me poser des questions, même parfois le devoir et je n'ai jamais refusé ou je ne me suis jamais caché lorsque des questions pouvaient venir. C'est bien volontiers que je répondrai à toutes les personnes qui m'en feront la demande. J'ai compris aussi que je devais faire un effort pour aller vers eux.

Ensuite, il y a la commission de sécurité publique qui a été nommée par le Conseil général et qui pourra aussi suivre non seulement les travaux de ce projet d'intégration et de la mise en place de ce projet, mais également suivre après tout le travail en matière de sécurité publique. Bien entendu, nous devons aussi faire des informations régulières dans le cadre de l'autorité politique.

Pour répondre à la question suivante, et ceci plus précisément aux questions des groupes UDC, libéral et radical : Quelle a été l'information diffusée au corps de police ? Je crois que là, j'ai répondu. J'ai aussi répondu qu'il y aura une information plus complète demain.

Pourquoi le personnel n'a-t-il pas été informé des décisions prises ? Je me suis déjà exprimé là-dessus.

Quelles seront les incidences pour la Ville au niveau sécurité et prestations de proximité ? Ces prestations de proximité feront partie effectivement de la mise en place du processus de discussion qu'il y aura non seulement entre vous et nous mais aussi avec l'Etat, parce que ce sont des choses à définir. Si nous ne pouvons pas vous dire aujourd'hui exactement les prestations qui seront prises à la fois par le Canton ou par la Ville et la manière dont ça s'organisera, c'est bien la preuve que nous ébauchons le travail et qu'il n'est de loin pas terminé.

La sous-commission financière a-t-elle été informée des décisions prises ? Oui il y a eu une discussion à ce sujet-là au niveau de la commission.

Le Conseil communal entend-t-il mener une politique opaque sur les mesures touchant son personnel ? Je crois que si nous avions donné une politique totalement opaque, nous n'aurions en tout cas pas fait une conférence de presse. C'est sûr. Je crois que là, ce serait véritablement raté en matière d'opacité.

Ensuite, pourquoi le Conseil général n'a-t-il pas été tenu informé de ces démarches et des décisions qui en découlent aujourd'hui ? Si nous avons effectivement déjà parlé à la commission financière, la commission financière a quand même été avertie que nous avons dans plusieurs domaines des relations avec l'Etat, des projections de synergies et que nous ne pourrions pas atteindre les chiffres d'équilibre du budget sans parfois faire certaines concessions et sans réorganiser quelques services.

Dernière question, au vu du nombre de services qui vont être supprimés ou repris par l'Etat, ne serait-il pas envisageable de supprimer un poste de conseiller communal ? Sur cette grande discussion, je vous renvoie déjà à la motion que M. Chantraine a déposée. Nous aurons là le débat et vous aurez tous l'occasion de vous exprimer. Nous dirons simplement que, et nous sommes bien sûr nommés pour cela, nous avons commencé à 7h.00 ce matin et nous n'avons encore pas arrêté; nous avons été toute la journée en séance. Vous direz que c'est normal, nous avons travaillé *grosso modo* seize heures de temps. Nous sommes payés pour cela, si nous diminuons d'un poste, c'est vrai que nous travaillerons que douze heures de temps, mais ceci est bien sûr pour la boutade et nous nous engageons bien entendu à continuer d'avoir des activités et d'assumer les tâches qui nous sont assignées.

Voilà, Mesdames et Messieurs, sans certainement avoir pu répondre plus précisément à toutes les questions - parce que nous sommes au début du processus et je vous rappelle bien que c'est une étude - je crois ici avoir répondu aux principales questions posées par les interpellateurs.

M. Laurent Iff, président : Bien, je vous remercie. Les interpellateurs sont-ils satisfaits ? M. Bregnard.

M. Théo Bregnard, POP : Non, pas tellement.

M. Laurent Iff, président : Et M. Schafroth ?

M. Marc Schafroth, UDC : Non, nous avons reçu quelques réponses, mais nous ne sommes pas totalement satisfaits.

M. Laurent Iff, président : Merci. Nous pouvons donc maintenant passer à la motion du groupe UDC munie d'une clause d'urgence. Je tiens à vous signaler que j'ai reçu une proposition d'amendement concernant cette motion. Mais nous devons d'abord nous prononcer sur l'urgence, uniquement. Je passe donc la parole à M. Chantraine.

Motion de M. Hughes Chantraine

Avec l'introduction de l'EHM dès janvier 2006 et le passage de la police communale sous la direction de la police cantonale, deux de nos Conseillers se trouvent délestés d'une part très importante de leurs fonctions.

En conséquence, le groupe UDC demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de passer de 5 à 3 conseillers au sein de notre exécutif.

Amendement de M. Jean-Charles Legrix

1er alinéa : inchangé

En conséquence, le groupe UDC demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de réduire l'effectif du Conseil communal et/ou des chefs de services, réduction qui tienne compte de la nouvelle charge de travail.

M. Hughes Chantraine, UDC : M. le président, Mesdames et Messieurs. Il y a urgence ! Il y a urgence car nous connaissons tous la situation dramatique des finances de la Ville. Actuellement, je crois que toutes les mesures doivent être mises en œuvre pour diminuer les charges de fonctionnement, la population ayant fondamentalement refusé une augmentation de la fiscalité. Alors si toutes les mesures doivent être mises en œuvre, il ne faut donc ni tabou, ni délai ! C'est pourquoi, je vous prie d'ouvrir la réflexion sur le thème présenté par la motion. Je sais que la formulation n'est pas forcément la plus idéale, mais j'ai choisi personnellement le texte de manière à ce qu'il y ait une formule choc et que ça puisse marquer un peu les esprits. Je vous remercie.

M. Laurent Iff, président : Merci. M. Berberat.

M. Didier Berberat, président du Conseil communal (Instruction publique, jeunesse et affaires sociales) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal estime qu'il n'y a pas de tabou, et qu'il n'y a pas d'urgence non plus, parce que je ne vois pas où est l'urgence. Vous n'avez pas pu la justifier. C'est vrai qu'il y a une nécessité financière, vous le dites, mais si cette motion n'est pas urgente, elle prendra place à l'ordre du jour. Elle sera traitée assez rapidement, puisque vous savez que nous avons moins de rapports qu'auparavant. Nous allons pouvoir plus

nous occuper des conseillères et des conseillers généraux pour répondre à leurs motions, interpellations, postulats – mais pour les postulats, il faudrait déjà qu'il y ait un rapport – et à ce moment-là, nous en discuterons dans deux - trois mois. Je pense qu'il n'y a pas d'urgence, parce que ce que je peux dire c'est que l'EHM effectivement entrera en fonction le 1^{er} janvier, mais comme l'a dit M. Barben, l'intégration de la Police locale et de la police cantonale sur le territoire de La Chaux-de-Fonds entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2007 et pas 2006. Il n'y a pas du tout d'urgence dans ce domaine. Ce que je pourrais dire aussi, c'est que vous avez constaté que nous avons réparti les dicastères et que M. Veya qui a l'EHM n'est pas forcément désœuvré. Je dirais qu'il n'y a vraiment pas d'urgence.

M. Laurent Iff, président : Merci. L'urgence étant combattue, j'ouvre le débat. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole à ce sujet ? M. Stähli.

M. Francis Stähli, POP : M. le président, Mesdames, Messieurs. Autant je suis d'accord que ce type de problème doit être étudié, autant je m'oppose fermement à un abus de la notion d'urgence. Parce que la notion d'urgence doit être utilisée quand il y a vraiment un problème que nous ne pouvons pas résoudre si nous n'en discutons pas. Mais l'idée de se profiler en avançant la carte de l'urgence à n'importe quel moment, c'est une idée qui ne doit pas être prise, par aucun des groupes. Et en l'occurrence, donc, je m'oppose fermement à cet abus de la notion d'urgence.

M. Laurent Iff, président : Merci. M. Musy.

M. Daniel Musy, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. En effet, on peut comprendre qu'il puisse y avoir un problème de réflexion générale sur ce sujet, mais je suis surpris que l'Union Démocratique du Centre qui fait partie avec trois de ses membres de la quinzaine de membres de la commission financière, qui se réunit en commission actuellement, en sous-commission la semaine passée, qui produit ces rapports dont nous venons de discuter depuis 17h.30 jusqu'à 20h.30, ne soit, par désorganisation du groupe, par double jeu, par opportunisme, jamais intervenu dans notre commission financière pour poser le problème alors que tout est ouvert, que les discussions sont courtoises, que nous essayons de trouver des solutions en commun pour cette ville. C'est pour cela que nous ne pourrions pas non plus accepter cette urgence pour les raisons que j'ai indiquées. Et il y a d'autres moyens qui sont des moyens démocratiques donnés par le fonctionnement d'un législatif en particulier dans le cadre de la réflexion sur un budget et il faut que l'Union Démocratique du Centre utilise ces moyens-là comme les autres si elle veut être un véritable parti démocratique.

M. Laurent Iff, président : Merci. M. Berberat.

M. Didier Berberat, président du Conseil communal (Instruction publique, jeunesse et affaires sociales) : Juste encore un élément que j'avais oublié, c'est que vous avez fait un amendement que je ne connais même pas. Donc c'est difficile de se prononcer sur l'urgence, sur un texte qui est déjà amendé alors même que nous

venons de le recevoir. Donc je dirais que nous sommes vraiment ouverts à discuter, à peser le pour, le contre, mais dans les délais normaux, à la suite des motions déposées sans qu'il y ait urgence.

M. Laurent Iff, président : Merci. Est-ce que la parole est encore demandée ?
M. Chantraine.

M. Hughes Chantraine, UDC : Ecoutez, je crois que nous allons retirer l'urgence, puisque de toute façon, visiblement, le problème de la redistribution de la Police locale sur la police cantonale n'interviendra effectivement que dans quatorze mois. Je crois que nous ne voulons pas discuter plus. Merci.

M. Laurent Iff, président : Merci. Donc l'urgence étant retirée, cette motion et son amendement prendront place à l'ordre du jour de nos prochaines séances.

Etant donné qu'il est 22h.00, que nous n'avons pas forcément envie de finir spécialement tard ce soir, je vous propose de ne plus traiter de motion.

J'aimerais juste clarifier un point qui a été discuté cet après-midi au sein de la commission financière concernant le point 5 de notre ordre du jour, la motion de M. Nardin, moi-même et consorts, priant le Conseil communal d'établir une statistique de l'évolution des effectifs des services communaux qui, sauf erreur, va être retirée par le groupe radical. Est-ce que je peux en avoir confirmation ?
Mme Morel.

Mme Sylvia Morel, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Après avoir discuté avec le Conseil communal, il s'est avéré que cette motion demandait un travail relativement important au Service financier et que nous comprenions qu'il avait peut-être d'autres problèmes à régler en ce moment. Donc nous nous sommes mis d'accord pour obtenir ce genre d'informations à partir de 2005, ce qui évitera de devoir faire des recherches en arrière, mais ces informations seront fournies régulièrement avec les comptes et le budget.

M. Laurent Iff, président : Merci. Cette motion est donc retirée. Elle ne figurera plus à l'ordre du jour de nos prochaines séances.

Je vous remercie d'avoir participé à notre séance et je lève ladite séance. Merci !

La séance est levée à 22h.05.

Le président :
Laurent Iff

Le secrétaire :
Jean-Marc Feller

La secrétaire-rédactrice :
Caroline Brand